

## Cadre d'un échange avec un professionnel du CRA des Pays de la Loire pendant la période de confinement due au COVID-19

En cas de difficultés pendant cette période de confinement, vous pouvez nous solliciter de la manière suivante :

### 1<sup>ère</sup> étape :

Vous nous appelez au **02 41 35 31 21** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

ou vous nous envoyez un mail à [contact@cra-paysdelaloire.fr](mailto:contact@cra-paysdelaloire.fr)

Dans les 2 cas, nous vous demanderons de nous indiquer :

- **Votre nom et prénom :** \_\_\_\_\_
- **Votre date de naissance :** \_\_\_\_\_
- **Vos coordonnées pour répondre :**
  - o téléphone : \_\_\_\_\_
  - o Mail : \_\_\_\_\_
- **Et comment vous souhaitez être contacté :**  
 Téléphone       Visio       Mail       Chat

### 2<sup>ème</sup> étape :

Dans les 24h (sauf weekend), nous reprenons contact avec vous pour un échange selon la modalité choisie.

### 3<sup>ème</sup> étape :

Le cadre de l'échange sera le suivant :

- **Durée :** La durée de l'échange sera adaptée en fonction de votre souhait et pourra durer entre 5 minutes et 1h environ.
- **Déroulé :** Après que le professionnel du CRA se soit présenté, vous pourrez vous présenter et expliquer la raison de votre appel.  
Nous échangerons ensuite sur vos difficultés.  
Suite à cet échange, vous aurez la possibilité de nous recontacter si vous en ressentez le besoin.
- **Contenu :** Il s'agit bien d'échanger avec vous sur des difficultés exceptionnelles dues au confinement et non d'avancer dans une démarche de diagnostic d'autisme.